

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019

COMMISSION PERMANENTE

Séance du
3 juin 2019
N°8 D - 2019

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 3 juin 2019

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 3 juin 2019

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, 3 juin 2019

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 3 JUIN 2019**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absente excusée : Mme FINIELS Martine (Pouvoir à M. Laurent UGHETTO)

Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

Politique 13 : Personnes âgées

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

1 . 1 PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

A l'Unanimité,

Alloue 6 975 € pour les 45 clubs de Troisième âge non fédérés tels que listés en annexe 1,

Alloue 11 315 € pour les 75 clubs de la Fédération Ensemble et solidaire - UNRPA,

Approuve les termes de la convention avec la Fédération Ensemble et solidaire - UNRPA présentée en annexe 2 et **Autorise** le président du Département à la signer,

Alloue 13 020 € pour les 84 clubs de la Fédération Générations mouvement – Les Aînés ruraux,

Approuve les termes de la convention avec la Fédération Générations mouvement - Les Aînés ruraux présentée en annexe 3 et **Autorise** le président du Département à la signer,

Alloue 1 020 325 € pour la réalisation du programme coordonné de prévention de la Conférence des financeurs en 2018 tel que défini dans l'annexe 4 et **Autorise** le Président du Département à signer les documents y afférents,

Approuve la convention type applicable pour l'ensemble des porteurs de projets accompagnés par la Conférence des financeurs en 2019 telle que proposée dans l'annexe 5 et **Autorise** le Président du Département la signer,

Approuve le lancement et le cahier des charges de l'appel à projet aux associations « autonomie » proposé en annexe 6.

- DIRECTION: Domicile et Coordination

1 . 2 AVENANTS AUX CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE MISE EN OEUVRE DU FONDS D'APPUI AUX BONNES PRATIQUES

A l'Unanimité,

Approuve l'avenant au CPOM de la Fédération ADMR, autorise Monsieur le Président à le signer et à allouer à l'association une subvention à hauteur de 27 304 €.

Approuve l'avenant au CPOM de l'AAD, autorise Monsieur le Président à le signer et à allouer à l'association une subvention à hauteur de 23 917 €.

Approuve l'avenant au CPOM de l'AFAD, autorise Monsieur le Président à le signer et à allouer à l'association une subvention à hauteur de 1 315 €.

Approuve l'avenant au CPOM de l'ASSAD, autorise Monsieur le Président à le signer et à allouer à l'association une subvention à hauteur de 1 630 €.

Approuve l'avenant au CPOM du SEMAD, autorise Monsieur le Président à le signer et à allouer à l'association une subvention à hauteur de 5 923 €.

Alloue une subvention à hauteur de 557 € à l'Association Santé Autonomie.

Alloue une subvention à hauteur de 1 203 € à l'Association Familiale de Bourg-Saint-Andéol.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre suivant :

- 935-538-7498-28461 « SUBVENTION FONDS D'APPUI AUX BONNES PRATIQUES » à hauteur de 61 849 €.

Politique 15 : Action sociale et insertion

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

1 . 3 ACTION D'INSERTION

A l'Unanimité,

Politique en faveur de l'insertion

1. **Approuve** l'avenant à la convention de coopération 2018/2020 entre Pôle emploi et le Département de l'Ardèche visant à favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi sur la délégation pour la mise en œuvre du contrat unique d'insertion- parcours emploi et compétences en direction des bénéficiaires du RSA et **autorise** le président du Conseil Départemental à le signer au nom du département (ANNEXE) ;
2. **Approuve** la convention 2019 avec l'association ANPAA, ayant pour objectif principal de favoriser l'accès aux services de réduction des risques, de prévention et de soins en addictologie et **autorise** le président du Conseil Départemental à la signer au nom du Département ;

Politique 16 : Logement et politique de la ville

1 . 4 POLITIQUE LOGEMENT ET HABITAT

A l'Unanimité,

Approuve et valide l'avenant n°1 à la convention 2018 avec EDF, dans le cadre du Fonds Unique Logement, selon le projet figurant en annexe1.

Approuve et valide la convention 2019-2021 avec la CAF de l'Ardèche, dans le cadre du Fonds Unique Logement, selon le projet figurant en annexe 2.

Approuve et valide la convention MOUS 2019 avec L'Etat, dans le cadre du Fonds Unique Logement, selon le projet figurant en annexe 3.

Approuve et valide la convention CRIL 2019 avec le CHRS Foyer de l'Oiseau Bleu, dans le cadre du Fonds Unique Logement, selon le projet figurant en annexe 4.

Autorise le Président du Département à signer lesdites conventions et avenants s'y rapportant;

Autorise le Président du Département à percevoir au nom du Département les contributions financières qui en découlent.

Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique 21 : Education

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
 - SERVICE : Education

2 . 5 SORTIES SCOLAIRES PREMIER DEGRE

A l'Unanimité,

Approuve les règlements d'aide au premier degré modifiés : classes de découverte et sorties patrimoine.

2 . 6 GARANTIE D'EMPRUNT COLLEGE PRIVE SACRE-COEUR D'ANNONAY

A l'Unanimité,

Approuve la convention passée avec l'OGEC Association vivaroise d'éducation, organisme de gestion du collège privé sous contrat du Sacré-Cœur à Annonay, relative au cautionnement du prêt contracté auprès de la Banque Rhône-Alpes afin de financer le projet d'extension et de mise en conformité accessibilité du collège jointe en annexe à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département ladite convention ainsi que les contrats de prêts correspondants.

2 . 7 CONVENTION AVEC L'UDOGEC

A l'Unanimité,

Approuve la convention à intervenir avec l'UDOGEC, jointe en annexe, et **Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

Octroie une subvention de **81 255 €** à l'UDOGEC.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 28 du budget départemental.

2 . 8 STAGES DE MEDECINE EN MILIEU RURAL

A l'Unanimité,

Accorde l'aide pour stage de médecine générale en milieu rural aux 15 étudiants en médecine proposés par les universités de LYON et SAINT ETIENNE figurant en annexe (2 400 € à 12 étudiants, 1 600 € à un étudiant, 1 200 € à un étudiant et 800 € à un étudiant), soit un montant total de **32 400 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 28 du budget départemental.

Politique 22 : Culture

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires

- DIRECTION: Culture

2 . 9 CULTURE

M. PLENET ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve les termes de la convention annuelle d'objectifs 2019 liant le Département, la Commune de Tournon-sur-Rhône et l'association Vochora (**annexe 1**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 liant le Département et la MJC d'Annonay (**annexe 2**) et **autorise** le Président à la signer.

Alloue et affecte les subventions à l'attention des radios associatives du territoire pour un montant total de 14 500€, tel que détaille en **annexes 3 et 3 bis**.

Alloue et affecte les subventions dans le cadre de l'appel à projets « Culture est lien social » pour un montant total de 48 000€, tel que détaillé en **annexe 4 et 4bis**.

Alloue et affecte le solde de la subvention d'un montant de 413€ auprès du collège public Georges Gouy de Vals-les-Bains dans le cadre de son projet « Collège au cinéma » 2018-2019.

Approuve le nouveau tarif de 100 € pour chaque atelier pédagogique organisé au Camping des Pommiers de Villeneuve-de-Berg.

Approuve les termes de la convention entre le Département et le Camping des Pommiers de Villeneuve-de-Berg (**Annexe 5**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les nouveaux tarifs suivants pour le « Pique-nique romain et nocturne » :

- 20 € pour les adultes,
- 18 € pour les enfants de 6 à 16 ans,
- et 17 € pour les moins de 6 ans.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 (fonctionnement), sous-fonction 31 du budget départemental, ainsi que sur le chapitre 935 (fonctionnement), sous-fonction 53 du budget départemental.

Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
 - SERVICE : Jeunesse et Vie Associative

2 . 10 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

A l'Unanimité,

1. **CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION COULEURS DES LIENS RELEVANTS DES CENTRES SOCIAUX CULTURELS, MJC ET ESPACES DE VIE SOCIALE AFFILIÉS À LA FACS :**

Alloue 9 550 € de subventions au titre du soutien structurel à la MJC Centre Social Couleurs des Liens pour de l'année 2019.

Alloue 4 800 € de subventions au titre du soutien aux actions jeunesse à la MJC Centre Social Couleurs des Liens pour l'année 2019.

Approuve la convention de partenariat pour l'année 2019 telle que présentée en annexe 1 pour permettre le versement de subventions du Département liées au projet de l'association MJC Centre Social Couleurs des Liens.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département la convention figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

2. AIDE À L'EQUIPEMENT ET A L'AMELIORATION DE LOCAUX DES EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS :

Alloue 32 400 € de subventions au titre de l'aide à l'équipement et l'amélioration des équipements sociaux et socioculturels selon la répartition telle que présentée en annexe 2.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

2 . 11 PROJET AJIR

Mme SERRE ne prenant pas part au vote, à la Majorité,

Pour 23 : (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

I. PROGRAMME AJIR : REVERSEMENT DE SUBVENTIONS ANRU :

Décide du reversement de **211 635 €** de subventions au profit des partenaires conventionnés dans le cadre de la mise en œuvre du projet AJIR sur la phase 2, tels que présentés en annexe 1 et 1-bis.

Dit que les crédits seront prélevés sur le chapitre 933, fonction 33 du budget 2019.

Autorise que le paiement intervienne sous forme d'acomptes trimestriels, sur justification de l'avancement physique et financier des actions par les partenaires concernés ; chaque acompte sera proportionnel aux dépenses décaissées par le partenaire sur le trimestre écoulé.

Approuve les conventions-cadres pour les années 2019 à 2021, telles que présentées en annexes 2 à 13, pour permettre le reversement de subventions liées au projet AJIR dans le cadre de sa mise en œuvre sur la phase 2.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions-cadres entre le Département et les partenaires pour les années 2019 à 2021.

Approuve l'avenant à la convention pluriannuelle du partenaire CIAS Privas Centre Ardèche pour les années 2016 à 2021, tel que présenté en annexe 14, pour permettre le reversement de subventions liées au projet AJIR dans le cadre de sa mise en œuvre sur la phase 2.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les avenants aux conventions pluriannuelles entre le Département et les partenaires.

II. PROGRAMME AJIR : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE CO-FINANCEMENTS DEPARTEMENTAUX :

Alloue les montants des co-financements du Département sous forme de subventions d'un total de **130 000 €** aux partenaires concernés pour l'année 2019, tels que présentés en annexe 15.

Dit que les crédits seront prélevés sur le chapitre 933, fonction 33 du budget 2019.

Approuve les conventions de partenariat pour l'année 2019 telles que présentées en annexe 16 à 28, pour permettre le versement de subventions de cofinancement du Département liées au projet AJIR.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions entre le Département et les partenaires pour l'année 2019.

III. PROGRAMME AJIR : ELARGISSEMENT DU GROUPEMENT DE PARTENAIRES :

Valide le retrait du groupement AJIR des partenaires suivants :

- l'association CapLab - Centre-Ardèche Privas Laboratoire,
- l'association FRAPNA Ardèche,
- l'association OCCE Ardèche,
- l'association Village documentaire de Lussas.

Valide l'intégration dans le groupement AJIR des partenaires suivants :

- l'association Collectif Pétale 07,
- les films de la pépinière,
- l'association Bois-Vignal Habitat Jeunes.

Approuve l'accord de groupement et l'avenant n° 4 à la convention du 1^{er} juillet 2016, entre le Département de l'Ardèche et l'ANRU, relative au projet AJIR, n° JE-004-16-304-AJIR-4, tels que présentés en annexes 29 et 30, formalisant le retrait et l'intégration dans le groupement AJIR des structures mentionnées ci-dessus.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département l'accord de groupement et l'avenant n° 4 à la convention du 30 décembre 2016, n° JE-004-16-304-AJIR-4.

2.12 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI

A l'Unanimité,

Alloue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe pour un montant total de **4 100 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre par délibération n° 2.16.1.

2 . 13 POLITIQUE DE JEUNESSE

A l'Unanimité,

I. CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORTE DE DROMARDECHE :

Alloue 5 000 € de subvention à la communauté de communes Porte de DrômArdèche pour la conduite de son projet jeunesse de territoire.

Approuve la convention de partenariat pour l'année 2019 telle que présentée en annexe 1, pour permettre le versement de subventions du Département liées au projet de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département la convention figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération.

Dit que les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur les chapitres 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

II. AVENANT UNIS CITE :

Approuve l'avenant à la convention à intervenir avec l'association Unis-cité telle que présentée en annexe 2.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ledit avenant figurant en annexe 2.

Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires

Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
 - DIRECTION: Routes et Mobilités
 - SERVICE : Aménagement

3 . 14 CONVENTION PAYSAGÈRE VALLON-PONT-D'ARC

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention ci-jointe à intervenir avec la commune de Vallon-Pont-d'Arc pour l'entretien des dépendances paysagères de la déviation dans le cadre de l'opération A0W01R03 RD4/RD390 Contournement de Vallon-Pont-d'Arc **et autorise** le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département.

3 . 15 CONVENTION D'ÉVICTION POUR LA RÉALISATION DU CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT AINSI QUE LE CARREFOUR GIRATOIRE DE LA RD104 DE CHAPIAS SUR LA COMMUNE DE ROSIÈRES

A l'Unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec Monsieur André CHAINE, exploitant de parcelles viticoles situées sur le tracé du créneau de dépassement de Chapias dans la commune de Rosières, la convention d'éviction jointe en annexe sur la base d'une indemnité de 1 497.46 euros. Les crédits nécessaires seront engagés sur l'opération 08W70G03.

3 . 16 INDEMNITÉS D'EXPROPRIATION MONSIEUR CHOTIN - CARREFOUR DE CHAPIAS - COMMUNE DE ROSIERES

A l'Unanimité,

Approuve le versement des indemnités ci-dessous au propriétaire concerné, à savoir Monsieur Jean-Claude CHOTIN.

Autorise la signature de tout document nécessaire à la procédure de mise en paiement correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

Les crédits seront engagés sur l'opération 08W70G03.

- SERVICE : Entretien, Exploitation Gestion du domaine public

3 . 17 RÉGULARISATION FONCIÈRE - ZA DU BARROT À ROSIÈRES

A l'Unanimité,

Décide de retirer du domaine public routier départemental les parcelles H 678 (ex H 668) d'une superficie de 1013 mètres carrés, correspondant à une partie de l'emprise de la nouvelle voirie publique de desserte interne de la zone du Barrot, et la parcelle H 683 d'une superficie de 133 mètres carrés, accotement de desserte interne (cf. document d'arpentage joint en annexe) et de céder à titre gratuit ces deux parcelles à la communauté de communes Beaume-Drobie.

Autorise le Président du Conseil départemental à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce transfert de domaine public départemental à domaine public communautaire et à signer le procès-verbal correspondant.

3 . 18 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE CESSIION DE TRONÇONS DE ROUTES DÉPARTEMENTALES SITUES HORS AGGLOMÉRATION A LA COMMUNE DE SAINT PRIX ANCIENNE RD 578 AU PONT " PONT DE MARGNAC " ET RD 20

A l'Unanimité,

Décide de retirer du domaine public routier départemental :

- le tronçon de voirie de l'ancienne RD 578 déviée au niveau du « Pont de Margnac », devenu une voie de desserte interne et un tronçon désaffecté, entre les PR 51+000 et PR 51+170 de la RD 578,
- le tronçon de la route départementale 20 du PR 0+000, (du carrefour avec la RD578), jusqu'au PR 0+435, à l'entrée de l'agglomération, pour être transférés dans le domaine public routier de la commune, comme indiqué aux plans joints en annexe,

Approuve les termes de la convention de cession amiable de voiries ci-annexée, avec une participation financière du Département de 58 838 € pour travaux de réfection de chaussée des linéaires routiers cédés et travaux d'aménagement de l'entrée sur la RD 578,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention relative aux modalités de cession amiable pour les tronçons cités ci-dessus à la commune de Saint Prix, à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce transfert de domaine public départemental à domaine public communal et à signer le procès-verbal de remise de voies, lequel portera date de remise de voies sur l'opération budgétaire N° 19N92506.

Prend acte qu'à l'issue de la remise de ces tronçons de voiries à la commune de Saint Prix, le linéaire global de la voirie départementale sera diminué de 770 mètres et la RD 20 n'aura plus d'existence.

- SERVICE : Pilotage Routes

3 . 19 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ROUTIERS

A l'Unanimité,

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe,

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2017-2 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe,

Définit les opérations de l'annexe au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3 . 20 CONTOURNEMENT DE LA RD1 A LAGORCE - SECTEUR MELVITA

A l'Unanimité,

Approuve les termes des avenants aux conventions ci-annexés, entre le Département de l'Ardèche, l'entreprise « Laboratoires M&L » et la commune de Lagorce d'une part, entre le Département de l'Ardèche et la communauté de communes des gorges de l'Ardèche d'autre part.

Autorise le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département.

3 . 21 TRAVERSE

A l'Unanimité,

Valide le dossier présenté par la commune de Mazan l'Abbaye,

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 85 254.75 euros à la commune de Mazan l'Abbaye,

Approuve les termes de la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Mazan l'Abbaye pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 239,

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

3 . 22 CONVENTION PREVENTION ROUTIÈRE DE L'ARDECHE

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention ci-annexée entre le Département de l'Ardèche et le Comité départemental de la prévention routière,

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

3 . 23 CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE RD2-RD104 AVEC LA COMMUNE DE PRIVAS

A l'Unanimité,

Valide le dossier présenté par la commune de Privas.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 125 000 euros à la commune de Privas.

Approuve les termes de la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Privas pour la réalisation de l'aménagement sur les routes départementales 2 et 104 **et autorise** le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP AMENAGEMENT TIERS et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
 - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 24 GESTION DU FONCIER ROUTIER

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve le déclassement de la parcelle ZA 136,

Approuve l'échange de la parcelle ZA n° 136 en contrepartie de la parcelle ZA n° 134 moyennant la soulte de 3 038,93 euros :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix au m ² en euros	Montant de l'échange en euros	Preneur
BERRIAS ET CASTELJAU	ZA 134	3 061	0.80	ECHANGE AVEC SOULTE EN FAVEUR des Consorts BASTIDE pour 3 038.93 €	DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
	Indemnité pour perte d'exploitation, pour culture de maïs (0.11€/m ² /sur 3 ans) = 3 061.00 x 0.33 = 1 010.13 €				
Total		3 061	3 458.93		
BERRIAS ET CASTELJAU	ZA 136	1 105	Estimation France Domaine : 420.00		Consorts BASTIDE
Total		1 105	420.00		

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et **autorise** la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix €/m ²	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 19 – REGULARISATION FONCIERE – COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE LUGDARES							REGUL
ST ETIENNE DE LUGDARES	AY 266	43			Forfait	50.00	CTS VILLESSECHE / AULANET
	AY 264	9			Forfait	50.00	Mme et M. JIMENEZ
RD 403 – Réparation pont – commune de LOUBARESE							12W07NQ1
LOUBARESE	AH 214 AH 215	154 310	0.50 0.50	77.00 155.00		232.00	COMMUNE DE LOUBARESE
Aménagement du carrefour entre les RD 104 et 225 au PR 79.250 – Commune de BERRIAS ET CASTELJAU							17S11P01
BERRIAS ET CASTELJAU	ZA 137	411	0.80	328.80	Indemnité Vignes (3 ans) : 411 x 2.60 = 1 068.60	2 074.00	M. Jacques DELEUZE
	ZA 139	199	0.80	159.20	Indemnité Vignes (3 ans) : 199 x 2.60 = 517.40		

Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

3 . 25 FONDS DE SOLIDARITÉ 2019

A l'Unanimité,

Approuve la liste des 262 communes défavorisées éligibles à la seconde part du fonds de solidarité selon l'annexe jointe à la présente délibération.

Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

Politique 41 : Environnement et forêt

- DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGAAT
 - SERVICE : Appui et Pilotage DGAAT

4 . 26 COMPOSITION DU JURY DU DISPOSITIF "LABO DE LA TRANSITION"

A l'Unanimité,

Procède à la nomination des Conseillers départementaux suivants, pour siéger au sein du jury du dispositif "Labo de la transition" :

- Madame Sabine BUIS,
- Madame Christine MALFOY,
- Monsieur Maurice WEISS,
- Monsieur Laurent UGHETTO,
- Monsieur Pierre MAISONNAT (suppléante : Mme Christine FOUR)

- DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Environnement et Forêt

4 . 27 PLAN FORET

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

DESSERTE FORESTIÈRE

Approuve le nouveau règlement d'aide relatif aux « avant-projets de desserte forestière complexe », portés par les communes et leurs groupements, tel que présenté en annexe 1.

Attribue au titre du soutien à la « création et à l'amélioration de la desserte forestière », une subvention à la commune de Saint-Étienne-de-Lugdarès, pour un montant de 18 458 €, conformément au tableau joint en annexe 2.

La subvention du Département représente 10 % d'une dépense éligible évaluée à 184 580 € HT.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Attribue une subvention de 8 625 € à l'E.U.R.L. FRANCIS MARTIN, pour l'acquisition d'une grue forestière équipée d'un grappin tronçonneur dans la commune de Tournon-sur-Rhône.

La subvention du Département représente 7,5 % d'une dépense éligible plafonnée à 115 000 € HT.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et l'E.U.R.L. FRANCIS MARTIN, telle que présentée en annexe, et **autorise** le Président du Département à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

4 . 28 MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES PANDA SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES

A l'Unanimité,

Approuve les termes de l'avenant n° 1 avec la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, tel que figurant en annexe, et

Autorise le Président du Département à le signer.

Mission 5 : Economie et attractivité du territoire

Politique 51 : Tourisme

5 . 30 ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE L'AGRITOURISME

A l'Unanimité,

Attribue au Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche une subvention de 16 000 € maximum pour son plan de communication, au titre de l'année 2019, sur une dépense prévisionnelle de 35 000 € TTC, soit un taux d'intervention de 45,71 %.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939 sous fonction 94 du budget départemental.

Politique 52 : Agriculture

5 . 31 AGRICULTURE

A l'Unanimité,

Plan Châtaigneraies traditionnelles – 2017/2020 : Règlement d'aide aux investissements « travaux des pistes d'accès aux châtaigneraies » 2018/2020

Attribue, au titre du règlement d'investissement « travaux des pistes d'accès aux châtaigneraies » dans le cadre du Plan châtaigneraies traditionnelles 2017/2020, la subvention présentée en annexe pour un montant de 6 640,00 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

Politique 53 : Développement économique

5 . 32 SOLIDARITE SOCIALE AGRICOLE

A l'Unanimité,

Attribue, au titre du dispositif relatif aux aides aux services de remplacement, les subventions présentées en annexe pour un montant de 38 236 €, pour des journées de remplacement réalisées en 2018.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 935 sous fonction 58 du budget départemental.

5 . 33 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

A l'Unanimité,

Attribue, au titre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention de 30 000 € à la S.C.I. AG Immo pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'une nouvelle usine, dans le cadre du développement de l'entreprise Imprimerie Chalvet située dans la commune de Lavilledieu.

Approuve les termes de la convention attributive de subvention, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919, sous fonction 93 du budget départemental.

5 . 34 AIDES AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

A l'Unanimité,

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de 19 674 € à la S.A.R.L. Établissements Chanéac Viandes et Salaisons pour la réalisation d'un programme d'investissement par le remplacement de l'ensemble de son système froid par un équipement plus performant, plus respectueux de l'environnement et moins énergivore dans la commune de Saint-Étienne de Fontbellon.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la S.A.R.L. Établissements Chanéac Viandes et Salaisons, telle que présentée en annexe 1, et **autorise** le Président du Département à la signer.

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de 19 818 € à la S.A.R.L. Petite Châtaigne pour la réalisation d'un programme d'investissement dans la construction d'un frigo pour améliorer la conservation des fruits et du produit sec après séchage. Cet investissement sera complété par des équipements permettant d'améliorer le processus de transformation des châtaignes (pose d'une visse réfrigérante à la sortie du moulin et acquisition d'un crible pour la fabrication de la brise de châtaigne) dans la commune de Genestelle.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la S.A.R.L. Petite Châtaigne, telle que présentée en annexe 2, et **autorise** le Président du Département à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

Mission 6 : Ressources

Politique 61 : Finances

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**

- DIRECTION: Finances
 - SERVICE : Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

6 . 36 PROLONGEMENT DU CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT POUR LES SUBVENTIONS

A l'Unanimité,

Approuve la conclusion d'une convention de contrôle allégé en partenariat avec la Paierie départementale de l'Ardèche dans les conditions fixées par le projet de convention annexé.

Autorise le Président à signer la convention.

Politique 62 : Personnel

- DIRECTION: Ressources Humaines

6 . 37 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 1

AUTORISE le Président à signer, au nom du Département de l'Ardèche, la convention de mise à disposition de Monsieur Mickaël VIALLE, agent de maîtrise, auprès de l'Assemblée des Départements de France.

L'agent effectuera les missions de permanent technique au sein de l'équipe ADF, et aura pour tâche d'effectuer la signalisation, l'entretien et la sécurisation du parcours du Tour de France.

Monsieur Mikaël VIALLE sera mis à disposition en tant que permanent de l'ADF au titre des éditions 2019, 2020 et 2021 du Tour de France.

L'ADF s'engage à rembourser au Département la rémunération et les charges sociales de l'agent mis à disposition, au prorata de son temps de travail, dans le cadre de la convention figurant en annexe dès réception du titre de recette émis par le Département de l'Ardèche.

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 2

AUTORISE la mise en place d'un dispositif d'astreinte estivale pendant la période de fermeture des établissements scolaires assuré par des agents techniques affectés aux collèges dans la limite d'une semaine d'astreinte annuelle et d'une journée d'intervention de 7h.

DECIDE de revaloriser les modalités de récupération et d'indemnisation des agents des collèges affectés au dispositif des rondes d'été, à savoir l'octroi d'un repos compensateur de 4h ou une indemnisation forfaitaire de 4h majorées à 125% pour une ronde.

Politique 64 : Patrimoine et logistique

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

6 . 38 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'Unanimité,

Délibération n° 1

Approuve la cession des parcelles suivantes pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m ²	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 906 et 519 – commune de LUC (Lozère)				
LUC	EN COURS DE NUMEROTATION	951	171.18	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
	D 870	189	32.58	
	D 873	181	1 107.54	
TOTAL			1 311.30	

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2

Approuve l'autorisation de passage et la mise à disposition gratuite de la parcelle cadastrée section E, n° 1169 sur la commune de ROCLES, lieu-dit « Les Costes » au profit de l'association Agréée pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique « La Truite Valgorgeoise » pour l'exercice du droit de pêche, pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Autorise la signature de la convention ci-annexée.

- SERVICE : Gestion, Animation, Coordination

6 . 39 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

A l'Unanimité,

Approuve l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services par le Département à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, joint en annexe, et **autorise** le Président du Conseil Départemental à le signer.

Politique 65 : Administration générale

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Cabinet

- DIRECTION: Dir Communication

6 . 40 PROPOSITION DE PARTENARIAT D'IMAGE- COMMISSION DE LA PROMOTION DU DÉPARTEMENT

A l'Unanimité,

Alloue les subventions, au titre de la Commission de Promotion, d'un montant total de 25 000 euros, dont le détail est joint en annexe.

Autorise le Président du Conseil Départemental, à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat à intervenir avec les bénéficiaires.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 930, sous fonction 02 du budget départemental.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Commande Publique, Achats et Approvisionnements

6 . 41 COMMANDE PUBLIQUE

A l'Unanimité,

Délibération n° 3 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 1)

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de service et fourniture détaillées en annexe n°1 :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la mise en œuvre des projets relatifs à la santé.
- Matériels de nettoyage pour les collèges ardéchois.

A l'Unanimité,

Délibération n° 5 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (Annexe 2)

Il est donné acte du compte rendu des contrats passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°2.

Les contrats objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n° 4 : Information sur la passation des marchés soumis à la Commission Ad Hoc (Annexe 3)

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis aux avis préalables de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°3.

Les contrats objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique (Annexe 4)

Il est donné acte du compte rendu des avenants passés par le Président du Conseil Départemental.

Se référer à l'annexe n°4.

Les avenants, objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 : Dispositions diverses – Convention de groupement de commandes – Déclaration sans suite – Protocole transactionnel (Annexes 5 et 6)

Approuve les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en annexe n°5, entre le Département de l'Ardèche et la commune de Vernoux en Vivarais pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération – RD21 et **autorise** le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche à la signer au nom du Département.

Prend note de la déclaration sans suite de la procédure d'attribution du marché relatif à l'opération de réfection de chaussée sur la RD536 PR33+070 à 33+810 - Commune de Meyras pour un motif d'intérêt général au titre de l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En effet, afin que les travaux de réfection de chaussées initialement prévus ne soient pas perturbés par l'installation de la fibre, par le réseau ADN, il est préférable de reporter l'opération du chantier en 2020.

Approuve les termes du projet de protocole transactionnel relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour la passation d'un marché global de performance pour l'opération de restructuration de la base Départementale du QUERET à SALAVAS, à intervenir entre le Département et la SAS TIMEOV, titulaire du marché, joint en annexe n°6, et **autorise** le Président du Département à le signer au nom du Département pour exécution.

- DIRECTION: Secrétariat Général
- SERVICE : Pôle Assemblées

6 . 42 MANDAT SPECIAL

A l'Unanimité,

Décide de conférer le caractère de mandat spécial et de permettre ainsi le règlement ou le remboursement des frais engagés pour le déplacement suivant :

➤Madame Brigitte ROYER

Le 19, 20 et 21 juin 2019 à Paris-Saclay pour participer aux 9èmes assises nationales de la Biodiversité.

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N°29, 35**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

➤ **Communication préalable (en début de séance) :**

Le Président du Conseil Départemental informe les membres de l'Assemblée du départ du Directeur Général des Services M. Christophe LAFOUX et de sa prise de fonctions prochaine à la Métropole de Lyon et le remercie au nom de l'Assemblée pour son travail accompli pendant 3 ans au sein de la Collectivité Départementale.

La séance a été levée à 11 h 16

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX

ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr